

Séance du 11 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
03/03/2022		
Date d’Affichage		
14/03/2022		

DCM N° 2022-15

L'an deux mil vingt-deux

Et le onze mars

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

6 Membres absents excusés (procurations) :

MME GIAMARCHI Marie Dominique a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à MME UGOLINI Nuria

M. FABRIZY Bernard a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie Christine

MME MURATI Carine a donné procuration à MME CROCE AJACCIO Catherine

MME CAMUZAT Alexandre a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

5 Absents : BATESTTI Gille, DARNAUD Laure, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis,

Madame CROCE AJACCIO Catherine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Madame CROCE AJACCIO Catherine, adjointe déléguée au Personnel, expose aux membres du Conseil Municipal que :

CONSIDERANT les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'Agent de bibliothèque, d'une durée de 35 h de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial principal de 1^{ère} Classe, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Madame CROCE AJACCIO Catherine est mise aux voix,

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

.../...

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

OUI l'exposé de Madame CROCE AJACCIO Catherine, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Madame CROCE AJACCIO Catherine.
- de créer un emploi permanent d'Agent de Bibliothèque relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe, échelle C3 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures.
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,

DIT

- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONPÉTRI

